

## Dépôt des demandes

Les structures qui sollicitent un financement auprès de Sen'Finances doivent déposer un dossier comportant les éléments suivants :

- Une lettre de demande de financement adressée à l'Administrateur Général de Sen'Finances ;
- Un formulaire « demande de financement » : fiche signalétique « dûment rempli. Ce formulaire est à retirer auprès du secrétariat de Sen'Finances ou à télécharger sur le site internet ;
- Une requête de financement présentée sous forme de projet ou programme. Un canevas est disponible auprès du secrétariat de Sen'Finances ;
- Une copie de l'agrément ;
- Les statuts et le règlement intérieur ;
- La liste et les coordonnées des membres des organes d'administration, de gestion et de contrôle ;
- Les états financiers des trois derniers exercices, et leurs annexes ;
- Le dernier rapport annuel ;
- Tout autre document jugé pertinent pour compléter la demande.

Sen'Finances pourra demander d'autres éléments complémentaires après réception de la requête.

Une visite de la structure pourra être effectuée avant notification de la suite réservée à la demande.



## MUTUELLE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT SAXUM - JIBEH



« ... disposer d'un secteur de la microfinance professionnel, viable et pérenne, diversifié et innovant, intégré au secteur financier, assurant une couverture satisfaisante de la demande du territoire et opérant dans un cadre légal, réglementaire, fiscal et institutionnel adapté. »

(Extrait de la lettre de Politique Sectionnelle de Microfinance du Sénégal)



39, Avenue Georges Pompidou 4ème étage

BP : 22 452 Dakar / Sénégal

Tel : (221) 33 821 14 03 / Fax : (221) 33 823 26 51

e-mail : [senfinances@senfinances.sn](mailto:senfinances@senfinances.sn)

[www.senfinances.sn](http://www.senfinances.sn)



Fondation Sen'Finances



« promouvoir une microfinance professionnelle, viable et pérenne »



## Présentation

Sen'Finances est une Fondation reconnue d'utilité publique par Décret N°2007-959 signé le 07 septembre 2007 par le Président de la République du Sénégal.

Elle prend le relais du **Fonds de Contrepartie Sénégalais-Suisse** créé le 4 juillet 1994 à la signature d'un accord bilatéral entre le Gouvernement Suisse et le Gouvernement du Sénégal, dans le cadre du programme suisse de désendettement créé.

La mission de Sen'Finances est de « contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations marginalisées et défavorisées du Sénégal ».

Pour ce faire, Sen'Finances, en adéquation avec les priorités de développement du Sénégal en matière de lutte contre la pauvreté :

- Intervient dans le cadre de la finance inclusive en contribuant au renforcement des capacités financières et techniques des SFD ;
- Développe des services financiers correspondant aux besoins du secteur de la microfinance ;
- Contribue à l'analyse, la recherche et la documentation dans le domaine de microfinance.

## Cibles

Les bénéficiaires finaux des interventions de Sen'Finances sont en priorité les personnes exclues du système financier classique, en particulier celles issues du secteur informel et du monde rural.

Pour atteindre ses bénéficiaires finaux, Sen'Finances utilise comme intermédiaires les Systèmes Financiers Décentralisés qui opèrent en conformité avec la réglementation nationale.

## Produits et Services proposés

- Lignes de refinancement aux Systèmes Financiers Décentralisés agréés :
  - Classiques (prêts ordinaires) destinées aux SFD qui souhaitent financer leur croissance ;
  - Spéciales (prêts spéciaux) accompagnées par des partenaires ou bailleurs de Sen'Finances, et ayant des segments de marché spécifiques ;
- Assistance technique ou financière aux Systèmes Financiers Décentralisés, avec l'appui de partenaires opérationnels ;
- Recherche et documentation sur la microfinance.

## Critères de sélection des SFD

Les organes de Sen'Finances chargés de sélectionner les SFD bénéficiaires analysent notamment :

- La situation financière des SFD, sur la base des états financiers tels que définis par les instructions de la BCEAO
- Les performances financières et sociales
- Les capacités techniques et institutionnelles
- La politique de crédit
- La composition du sociétariat
- La qualité du portefeuille
- L'historique de la structure
- L'évolution des indicateurs et ratios fixés par la loi et par la Fondation
- La pertinence du projet/programme pour lequel le financement est sollicité.

## Conditions d'octroi des financements

### Montants des prêts :

Le niveau d'intervention de Sen'Finances dépend du degré de maturité du SFD et de la nature du projet/programme soumis.

Deux catégories de SFD sont considérées :

- Les « **petits** » SFD : Institutions Mutualistes d'Épargne et de Crédit de petite taille, souvent isolées et intervenant plutôt au niveau local ;
- Les SFD « **moyens** » : Institutions Mutualistes d'Épargne et de Crédit matures et/ou constituées en réseaux et autres SFD de grande taille.

Les plafonds applicables sont les suivants <sup>1)</sup> :

	1 <sup>er</sup> demande	2 <sup>ème</sup> demande
«petits» SFD	50.000.000 F cfa	100.000.000 F cfa
SFD «moyens» *	100.000.000 F cfa	200.000.000 F cfa

<sup>1)</sup> Possibilité de dépassement pour certains cas.

### Durée et Différé :

Les lignes de refinancement sont accordées pour une durée maximale de trois ans.

Un différé maximum de six mois peut être accordé.

### Périodicité des remboursements :

Les remboursements se font de préférence de manière trimes- trielle, avec possibilité d'adaptation aux spécificités des cibles.

### Taux d'intérêts :

Le taux d'intérêt pour les lignes de refinancement classiques est de 8% annuel net, dégressif.

### Garanties :

Les garanties peuvent être de plusieurs types, et en particulier :

- Cautions solidaire des membres du Conseil d'Administration ;
- Hypothèque (si le SFD dispose de biens meubles) ;
- Nantissement du matériel ;
- Blocage de fonds ;
- Garantie financière, technique ou morale d'une structure d'appui ;
- Assurances ;
- Adhésion à un Fonds de Garantie.

Des conditions spécifiques pourront être appliquées pour les prêts spéciaux financés, garantis ou accompagnés par des partenaires de Sen'Finances.